

19000 Tulle

Envoyé en préfecture le 12/03/2025 Recu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 12/03/2025

ID: 019-241927201-20250311-DP250311_40-AU

Décision n° 40 portant acceptation d'une offre de travaux d'extension du réseau d'assainissement à Lagraulière

Le Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget assainissement,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, portant délégation d'attributions au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif à l'enclave de la Croix Rouge à Lagraulière en vue de raccorder 2 habitations neuves,

Considérant l'offre de l'entreprise LASCAUX TP,

Décide

- 1°) D'accepter l'offre de l'entreprise LASCAUX TP domiciliée 6 rue Narcisse Bellière 19210 LUBERSAC, d'un montant de 29 519.50 € HT soit 35 423.40 € TTC portant sur des travaux d'extension du réseau d'assainissement à l'enclave de la Croix Rouge à Lagraulière;
- 2°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget autonome assainissement chapitre 21.

Fait à Tulle, le 11 mars 2025

lichel BREUILH

e Président

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.f